INSTITUT DE FORMATION À L'EXPERTISE

Formation continue des Experts

L'**IFE** organise une série de formations continues d'une demi-journée chacune [**Présentiel** | **Visioconférence**]

PROCHAINE SESSION

VENDREDI
11
DÉCEMBRE 2026

DE 9H À 13H

MAISON E.T.P
15 rue Cortambert – 75016 Paris
Accès métro : **Trocadéro** ou **Rue de la Pompe**

THÈMES DE LA RENCONTRE

- **SIMILITUDES ET DIFFÉRENCES DE LA PROCÉDURE EXPERTALE DANS LES SYSTÈMES JUDICIAIRES ADMINISTRATIF ET CIVIL**
- **LA MÉDIATION**
- **POSSIBILITE ET LIMITE DE L'I.A POUR L'EXPLOITATION DES ESSAIS EN LABORATOIRE**

PRÉSIDÉ ET ANIMÉ PAR

Monsieur Pierre LE GARZIC
1er Vice-Président du Tribunal Administratif de Montreuil

INTERVENANTS

Monsieur François PINCHON
- Ingénieur E.T.P. - Diplômé I.A.E
- Expert honoraire près la Cour de Cassation
- Expert près les Cours Administratives d'Appel de Paris
- Expert près les Cours Administratives d'Appel de Versailles
- Expert honoraire près la Cour d'Appel de Paris
- Président d'Honneur de la Compagnie des Experts Agréés par la Cour de Cassation
- Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
- Expert près la Cour Pénale Internationale
- Médiateur

Madame Flore LASSALE-DERUELLE
- Experte près la Cour d'Appel de Paris
- Experte près des Cours Administratives d'Appel de Paris
- Experte près des Cours Administratives d'Appel de Versailles.
- Référente OPALEXE au sein de la CIECAP

Monsieur Daniel DUROT
- Directeur de la société DUROT Consulting
- Professeur de mécanique des sols au Centre des Hautes Études de la Construction (CHEC)

I.F.E. | 12 avenue Franklin D. Roosevelt | 75008 PARIS
Tél. 06 76 41 83 22 – formation.ife.secretariat@gmail.com
S.A.R.L. au capital de 7 500 € · RC PARIS B443.617.840 · SIRET 443 617 840 00014
N° TVA intracommunautaire : FR49 443617840 · N° d'activité 11 75 37333 75

Programme

PARTICULARITÉS DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE DEVANT LES JURIDICTIONS CIVILES

1. LES MISSIONS ET LA DÉSIGNATION DE L'EXPERT

- Les différentes missions ordonnées par les juridictions administratives et judiciaires et leur comparaison avec celles ordonnées par les juridictions civiles.
- La désignation de l'expert ou du collège d'Experts.

2. LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS D'EXPERTISE

- Les opérations d'expertise et leur conduite.
- Le juge du contrôle et/ou le juge chargé du suivi de l'expertise.
- Le recours au sapiteur.
- Les incidents survenant en cours d'expertise.
- Le respect du contradictoire et la réponse aux dires des parties.

3. LA RÉDACTION DES DOCUMENTS D'EXPERTISE

- Le rapport d'expertise : méthode, structure et exigences rédactionnelles.
- Le pré-rapport et la note de synthèse : objectifs et modalités d'établissement.

4. LA MÉDIATION

- Les principes fondamentaux de la médiation.

5. LA SPÉCIFICITÉ DES EXPERTS PRÈS LA COUR DE CASSATION

- Les conditions d'inscription et les particularités de l'activité.
- Possibilité et limite de l'I.A pour l'exploitation des essais en laboratoire par Daniel DUROT.

À l'issue de la séance, une attestation de présence sera délivrée.

✂ **Bulletin à détacher et à renvoyer**

Bulletin d'inscription

À renvoyer à : **I.F.E.** – 12 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS – formation.ife.secretariat@gmail.com

À RENSEIGNER EN LETTRES CAPITALES

☐ Madame ☐ Monsieur

E-mail : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Participera à la séance du **11/12/2026**
☐ **En présentiel**
☐ **En visioconférence**

E-mail pour la visioconférence (si différent) :
_____

RÈGLEMENT – 135 €

☐ **Virement à l'ordre de l'IFE**

IBAN : FR76 3056 8199 3000 0247 9670 181
BIC : CMCIFRPP

Virement effectué le : ____ / ____ / _____
Banque : _____

☐ **Chèque à l'ordre de l'IFE**

Chèque n° : _____
Banque : _____

Une copie de ce bulletin est à conserver à titre de justificatif de paiement.